

Pôle Politique du Travail
Département Dialogue Social
et Relations Professionnelles

**AVIS DE PUBLICATION MODIFICATIF DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE
DE LA REGION AUVERGNE – RHONE-ALPES
POUR LE MANDAT 2021-2025**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 10 décembre 2021 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;
- l'avis de publication de la composition de la Commission paritaire régionale interprofessionnelle (CPRI) de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 27 décembre 2021 ;
- l'avis de publication modificatif de la composition de la CPRI du 9 février 2022 ;
- la demande modification de la composition de la CPRI formulée par la CPME (un remplacement);

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région AUVERGNE – RHONE-ALPES est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
Représentant employeur	BAGEL Nicolas	Peintre	U2P
Représentant salarié	BISSON Bruno	Agent administratif	UNSA
Représentante employeur	BOSCH Béatrice	Garagiste	U2P
Représentante employeur	CHOUCHOU Aline	Artisan boulangère	U2P
Représentante salariée	CLEMENTE Isabelle	Secrétaire médicale	CGT
Représentant salarié	CUESTA Francisco	Cadre mutualiste	CGT
Représentante employeur	DAHAN Alison	Avocate	CPME
Représentant employeur	DELPERIE Jean- Pierre	Chef d'entreprise	CPME
Représentant employeur	FAYET Bertrand	Secrétaire général d'une organisation patronale	U2P
Représentante salariée	GENEIX Elisabeth	Juriste en droit social	UNSA
Représentant employeur	GISBERT James	Gérant d'entreprise	CPME
Représentant employeur	LOPEZ Bernard	Imprimeur	U2P
Représentant salarié	MARSEIN Pierre	Secrétaire général au sein d'une organisation syndicale	CGT
Représentant salarié	MOURRE Richard	Retraité	CFE-CGC
Représentante salariée	NATON Agnès	Secrétaire générale au sein d'une organisation syndicale	CGT
Représentant employeur	RAPHANEL Patrick	Président d'une société	CPME
Représentant employeur	SABART Gilles	avocat	MEDEF

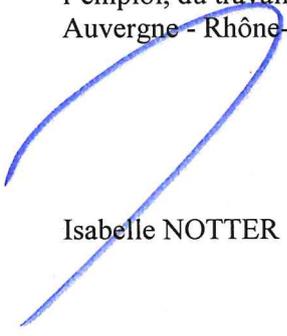
A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DREETS AUVERGNE – RHONE-ALPES.

La présente liste modificatrice est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités.

Elle remplace la liste établie le 9 février 2022.

Fait à LYON, le 11 mars 2022,

La Directrice régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités
Auvergne - Rhône-Alpes,



Isabelle NOTTER